AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Pottier-André, 19 janvier 1849

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pottier-André, 19 janvier 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Pottier-André∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (285, 286)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pottier-André, 19 janvier 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26862

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>19 janvier 1849</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Pottier-André</u>
Lieu de destinationLa Fère (Aisne)

Description

RésuméGodin répond à Pottier-André qui se plaint que Godin ne veuille pas faire de nouveaux foyers pour les cuisinières. Godin lui explique qu'il doit produire des pièces destinées à un grand nombre de personnes ; il accepte de fabriquer les foyers mais indique ce travail prend quinze jours. Pottier-André a envoyé à Godin une lettre de l'utilisateur d'un poêle : Godin répond que celui-ci ne sait pas en faire usage, et propose, moyennant 30 F, de se rendre à La Fère pour faire la démonstration que la chaudière de la cuisinière fonctionne ; il observe en outre que d'après cette lettre, il doit manquer une pièce au-dessus du foyer, qui permet à la flamme de circuler autour de la chaudière.

Mots-clés

Appareils de cuisson, Critiques, Distribution des produits, Fonderies et manufactures "Godin"
Lieux citésLa Fère (Aisne)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomPottier-André GenreHomme Pays d'origineInconnu Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieNégociant, marchand de fer à La Fère (Aisne) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire. Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Monsie carpentice rumain 19 Nous one citis par votre letter que pe Nous juge mad unt une delive war je me porte d'autre jugiment que ulue du retard apporté dans le recourrement de ma criame et vales latarenghine que vous aver mis a repondre a ma littre di ala a de fait en vue des mes interets pe vous en voir des removements mais pourtant if fourt un terme vous me isnandy se jaugete le Brillet que your machester if me vemble que vous moding du me dire de le venur est dobrable war if mest impossible varieties at effet sit me present accum garante a l'espiano pattinitai done une mountle lette de neus car paisse mines que vo pressier suste que que d'ajouter de mourious rienteto a mie irunie Mondium Cottie La fire your dembles troise que pe me refuse a faire les Moses quil est dans votre intert comme dans le mier das faire vous davery pourtant are quel plaisir pe huois vos objet ations mais malque uhe pe ne pura en general produire que les choses susuphibles ditre accepte now un grand nombre de pursonemes les gregies cont vous montretinez sevent modifies duitant votre cese mais dans etre la mere a boine ust an travail de quinze jours pe ne daurais dome vous in ispulier main inant quand a la personne dont vous mentages le lettre tout me confirme quelle ne sait pas faire usage dun poil et pour le prouver de m'affre modennant la somme de 30 frans

286 a aller a la Fire faire parfactement Coulle have de la chaudire nonsulement are fa plague que se portirai mais are ula que est est de ne faut ofras non plus Monsuur fall pais ser after a des plaintes aussi essagiries Doepries les explications de sette que la contisse d'appet que est au vissus un four manque a cette misinier car la pursonne na par du que la flamme ne voit pas dortir are vissus de four mais dissous apris avoir week worke to showever 19 Janvier howeveres Mondence monuladur sembra je vous price de me faire con noutre le betour du courrier de vous aves des fontes de moulage no, this guess it deem grande tenante et le pris que nous me les denderers hayable comptant fixer austitat Notice letter en faire un chaese Monsie poutin Versens agrees escemen de la situation da Digon fe viens vous demander si vous ne voyen pas que le fugiment me permette accum acte conservatoir Degon va vinive tout a quil pourra il a un we moment grow to a 3 mille shares de astrantions on a capilie une victure a elle camet account sui. il dispose aussi an fariur de ses vuenuers les plus prushes des quelques objets contrefacts qui him restaint je pinse igus put avoir enione a resurrey of juste mille spanis des offices quil a venius est hime who was exhort warrent de ferreer. ne dois-je pas agir contre les manhenis les doctent et comment?